



CERCLE NAUTIQUE CALÉDONIEN
• NOUMÉA YACHT CLUB •

AVIS DE COURSE

Challenge Habitables 2020

Organisés par le Cercle Nautique Calédonien

Version n°2 du 1^{er} mars 2020 – changement de tarif des régates



- ✓ Samedi 22 Février 2020 : régates d'ouverture (côtier)
- ✓ Samedi 7 Mars 2020 : Challenge 1 (côtier)
- ✓ Samedi 25 Avril 2020 : Challenge 2 (bananes)
- ✓ Samedi 6 Juin 2020 : Challenge 3 (côtier)
- ✓ Samedi 25 juillet 2020 : Challenge 4 (côtier)
- ✓ Samedi 29 Août 2020 : Challenge 5 (bananes)
- ✓ Samedi 10 Octobre 2020 : Challenge 6 (côtier)
- ✓ Samedi 7 Novembre 2020 : Challenge 7 (côtier)

Préambule :

Le présent avis de course a été mis à jour à l'article 4 « droits à payer » suite à la mise en sommeil de la section Alizés et de ses cotisations mensuelles lors de sa dernière AG.

Ainsi tous les membres du CNC bénéficient des tarifs de régates préférentiels,

Pour les régates Habitable :

1000 F pour les membres CNC – 500 F pour les membres CNC jeunes (-18 ans et étudiants)

2000 F pour les invités (non membre)

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV 2017-2020)*,
- 1.2. Les instructions de course et leurs annexes,
- 1.3. Les règlements fédéraux,
- 1.4. La partie B, section II du RIPAM quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV (du coucher au lever de soleil),
- 1.5. Les RSO (Règlementations spéciales offshore) quand elles s'appliquent,
- 1.6. La jauge utilisée en 2020 est la jauge ORC Club.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1. La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4^{ème} catégorie de navigation.
- 2.2. Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière (ou hauturière le cas échéant).
- 2.3. Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 2.4. Les monocoques désirant avoir un classement en temps compensé doivent disposer d'un certificat de jauge ORC club valide pour l'année établi au minimum 10 jours avant la régata du 7 mars 2020. **Cependant les certificats de jauge 2019 étant valable jusqu'au 1^{er} Mars 2020, la première régata du 22 février 2020 se courra avec les certificats 2019. A partir du 1^{er} mars 2020 les certificats de jauge 2020 seront utilisés.** Les bateaux ne disposant pas de certificat de jauge ORC, seront classés en temps réel.
- 2.5. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible sur le site du CNC www.cnc.asso.nc et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis.
- 2.6. Les inscriptions seront closes le vendredi précédant la régata à 15h00.
- 2.7. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.

3. INSCRIPTION AU CHALLENGE

- 3.1. L'inscription et la participation à une régata du challenge vaut inscription et participation au challenge sauf demande écrite contraire de la part du skipper.

Les participants au challenge seront identifiés par le nom du bateau. Peu importe donc la composition de l'équipage ou le skipper lors des régates.

4 **DROITS A PAYER**

Les droits requis, par régate sont de :

Membre CNC: **1000 F/régate (500 F pour les membres jeunes)**

Invité (*Non membre*) : 2 000 F/régate

Licence FFVoile obligatoire pour tous.

Aucun remboursement des droits d'inscription ne sera effectué en cas de non-participation ou d'abandon.

5 **PROGRAMME**

8 régates sont ainsi programmées qui constitue un challenge : « le challenge croiseur 2020 » :

- ✓ Samedi 22 Février 2020 : régate d'ouverture (côtier)
- ✓ Samedi 7 Mars 2020 : Challenge 1 (côtier)
- ✓ Samedi 25 Avril 2020 : Challenge 2 (bananes)
- ✓ Samedi 6 Juin 2020 : Challenge 3 (côtier)
- ✓ Samedi 25 juillet 2020 : Challenge 4 (côtier)
- ✓ Samedi 29 Août 2020 : Challenge 5 (bananes)
- ✓ Samedi 10 Octobre 2020 : Challenge 6 (côtier)
- ✓ Samedi 7 Novembre 2020 : Challenge 7 (côtier)

Tous les départs sont programmés à 13H30 à la Baie des citrons

6 **LES PARCOURS**

Ils sont décrits dans les IC

7 **LES INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les IC seront transmises au plus tard la veille de la première régate du 22 Février.

la première régate ne compte pas pour le challenge annuel mais elle compte lors de la récompense qui sera effectué pour les bateaux qui ont participé au plus d'évènement sur l'année.

8 **SYSTEME DE PENALITÉ**

8.1 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la Partie B section II du RIPAM, la règle 44.1 ne s'applique pas.

8.2 Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 : une infraction aux règles autres que 28 et 31 et aux règles du chapitre 2 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits de la classe à la disqualification.

8.3 L'ensemble des pénalités en pourcentage sera calculé selon la règle 44.3c.

8.4 Pour toutes les régates du challenge 2020, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9 **CLASSEMENT**

Le système de points à minima de l'annexe A des RCV s'appliquera.

9.1 Classement de chaque régata :

- (a) Il y aura pour chaque régata un classement
- Classement jauge ORC toutes classes
 - Classement jauge ORC par classe

9.2 Classement général du Challenge Alizés 2020 :

- (a) Chaque régata fait l'objet d'un classement de la régata.
- (b) Le classement général du challenge sera réalisé sur la somme des points des 7 régatas de chaque bateau. Les points seront extraits du classement de tous les inscrits de chaque régata.
- (c) Si un bateau ne participe pas à une régata alors il reçoit pour cette régata, le nombre total d'inscrit à la régata +1.

10 COMMUNICATIONS RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmissions radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11 PRIX

Chaque régata du challenge sera suivie d'une annonce des résultats au club house du CNC. Une mise à jour du classement général du challenge sera annoncée à cette occasion. **Le 18 novembre 2020** seront présentés les résultats du challenge annuel.

Pour le challenge, le bateau de chaque classement qui aura le meilleur score sera déclaré vainqueur du challenge croiseur 2020, et verra son nom inscrit sur un trophée, qui résidera dans le club et sera remis en jeu en 2021.

12 DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13 ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 millions d'Euros.

14 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Cercle Nautique Calédonien au 26.27.27 ou par mail informations@cnc.asso.nc